

Numéro	CA/2025-09-25/19
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	01/10/2025
Date de mise en ligne sur internet (externe)	01/10/2025
Date de transmission au Recteur	01/10/2025

Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 25 septembre 2025 portant approbation de la convention d'application n° 3 de création de la formation délocalisée en master mention « management de l'innovation » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Universidade de São Paulo (USP)

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3, L. 123-7-1, D. 123-15 et suivants et D. 613-17 à D. 613-25 ;

Vu l'arrêté modifié du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CFVU/2025-09-23/04 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 23 septembre 2025 portant avis sur la création d'une formation délocalisée en master mention « management de l'innovation » (1ère et 2ème année) entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Universidade de São Paulo (USP), département de la FEA (Faculdade de Economia, Administração e Contabilidade) Brésil.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'application n° 3 de création de la formation délocalisée en master mention « management de l'innovation » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Universidade de São Paulo (USP) ci-après annexée.

Délibération CA/2025-09-25/19	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	30
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	30
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 26 septembre 2025

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

Convention d'application n°3

Délocalisation du diplôme « Master Management de l'Innovation » de l'Ecole de Management de la Sorbonne à l'université de São Paulo

Entre

UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE (ci-après « Paris 1 »),
ayant son siège au 12, place du Panthéon 75231 Paris cedex 05, France ;
représentée par Prof. Christine Neau-Leduc, en qualité de Présidente,

Et

UNIVERSIDADE DE SÃO PAULO (ci-après « USP »),
ayant son siège à R. da Reitoria, 374, Cidade Universitária, Butantã, São Paulo, 05508-220,
Brésil;
représentée par le Recteur, Prof. Carlos Gilberto Carlotti, et Prof. Maria Dolores Montoya
Diaz, en qualité de Directrice de la Faculdade de Economia, Administração, Contabilidade e
Atuária de l'Universidade de São Paulo (ci-après, « FEA-USP »).

Ci-après dénommées individuellement « **Partie** », et conjointement « **Parties** ».

Relatif à l'accord-cadre de coopération liant les deux établissements.

- Au vu des dispositions du code de l'éducation et notamment des articles L123-7-1, D123-15 et suivants, D.613-17 à D. 613-25 qui permet aux universités françaises de développer de manière libre leurs accords de coopération internationale ;

- Au vu de l'article 207 de la Constitution fédérale brésilienne de 1988, qui confère aux universités l'autonomie didactico-scientifique, administrative, financière et de gestion patrimoniale ; de l'article 53, alinéa VII, de la Loi d'orientations et bases de l'éducation nationale (Loi n° 9.394/1996) : qui autorise expressément les universités à "conclure des contrats, accords et conventions" ; et de l'article 1er du Statut de l'université de São Paulo (Résolution n° 3.461/1988) : qui établit l'USP comme une entité publique autonome à régime spécial, dotée d'autonomie didactico-scientifique, administrative, disciplinaire, financière et de gestion patrimoniale ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : objectifs

1.1. La présente convention a pour objet la délocalisation du Master « Management de l'Innovation » de l'EMS de Paris 1 à la FEA-USP.

Dans ce contexte, les étudiants de la Faculté d'Économie, d'Administration, de Comptabilité et d'Actuariat de l'USP (ci-après, « FEA-USP ») suivront des cours dans les domaines de l'économie, de l'administration, de la comptabilité et de l'actuariat à l'USP, complétés par des cours dispensés par des enseignants-chercheurs de Paris 1 (voir Annexe 2), leur permettant d'obtenir le diplôme du Master « Management de l'Innovation » de Paris 1, tout en poursuivant

leurs études de « Graduação » à l'USP, sous réserve d'une demande de co-accréditation auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en France.

Le diplôme que les étudiants de l'USP peuvent recevoir de Paris 1 et celui qu'ils reçoivent dans l'établissement d'origine sont deux diplômes distincts et indépendants.

Article 2 : faculté(s) / département(s) / unité(s) concerné(s) pour chaque Partie

- pour Paris 1 :
 - École de Management de la Sorbonne ;
- pour USP :
 - Faculdade de Economia, Administração, Contabilidade e Atuária.

Article 3 : participants

Le diplôme « Master Management de l'Innovation » s'adresse aux étudiants inscrits dans les cursus de la FEA-USP. Le nombre maximum d'étudiants admis au programme correspondra à la capacité d'accueil de l'USP et aux exigences pédagogiques du programme. En tout état de cause, ce nombre ne pourra pas dépasser **quatre-vingt-dix (90)** étudiants par promotion annuelle, soit cent quatre-vingts (180) au total (M1 et M2) .

Ce nombre peut être modifié par une décision commune notifiée par écrit par chaque Partie. Cet amendement doit faire l'objet d'un avenant à cette convention, signé par les représentants de chaque établissement.

Article 4 : diplômes délivrés

Après avoir satisfait aux exigences, deux diplômes distincts sont décernés à l'étudiant de l'USP :

- « Graduação », en « Economia » « Administração », « Contabilidade » ou en « Atuária » de l'USP ;
- « Master » en « Management de l'Innovation » de Paris 1.

Article 5 : coordination pédagogique et administrative du programme

5.1. Chaque Partie désigne un responsable du programme qui fait l'objet de cette convention d'application parmi ses enseignants-chercheurs ainsi qu'un référent en charge des questions administratives. Ces personnes sont les contacts pour les étudiants de l'USP qui participent au programme décrit.

Pour l'EMS de Paris 1 :	Pour la FEA-USP :
Nom : Florent Pratlong Titre : Maître de conférences Adresse : 12, Place du Panthéon, 75231, Paris cedex 05, France E-mail : florent.pratlong@univ-paris1.fr	Nom : Maria Dolores Montoya Diaz Titre : Directrice de la faculté FEA-USP Adresse : Av. Prof. Luciano Gualberto, 908 - FEA 5 - Butantã, São Paulo - SP, 05508- 010, Brésil Email : madmdiaz@usp.br

Dans le cadre d'une concertation permanente et par l'intermédiaire des personnes désignées, les deux universités s'engagent à mettre tout en œuvre pour gérer les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du programme.

5.2. Chaque partenaire accepte de :

- Participer de manière coopérative aux réunions des différents organes relevant du présent accord ;
- Notifier sans délai tout retard dans l'exécution ou tout événement susceptible d'avoir une incidence sur le programme à l'organe approprié ;
- D'informer l'organe approprié des communications pertinentes qu'il reçoit de tiers en rapport avec le programme ;
- De veiller à l'exactitude des informations fournies aux autres partenaires et de corriger sans délai toute erreur dans les informations qui lui sont communiquées, les partenaires destinataires étant responsables de l'utilisation qui est faite de ces informations ;
- D'agir à tout moment de bonne foi et d'une manière qui reflète la bonne réputation, la bonne volonté et la réputation des autres partenaires et dans le respect des principes d'éthique.

5.3. Chaque Partie sera responsable de ses propres coûts associés à cette convention. Aucune des Parties n'aura le pouvoir d'autoriser ou d'engager une responsabilité financière pour le compte de l'autre.

Article 6 : programme d'enseignement

Le programme aura une durée de **quatre** (4) semestres. Les établissements partagent l'organisation et la gestion du programme qui peut être mis à jour avec les Parties selon la procédure décrite à l'article 8. Son contenu est détaillé à l'Annexe 2 de la présente convention.

Article 7 : éligibilité

Les étudiants participants seront sélectionnés par l'USP sur la base des critères suivants :

- a. Mérite académique ;
- b. Les compétences linguistiques ;
- c. Motivation d'étudier dans l'établissement d'accueil (Paris 1).

Article 8 : conditions et procédures d'admission

8.1. La sélection des étudiants relève de la responsabilité de la FEA-USP et de l'approbation de Paris 1, en fonction des exigences minimales suivantes :

- Les étudiants doivent être régulièrement inscrits à la FEA-USP dans un cursus équivalent à une Licence en France
- Les étudiants doivent avoir validé toutes les unités d'enseignement obligatoires jusqu'au sixième semestre de la grille pédagogique de son cursus (intégral ou nocturne) de la FEA-USP (Annexe 2) ;
- Les étudiants doivent démontrer leurs compétences linguistiques en anglais (cf. article 8.4.),
- Les étudiants doivent soumettre une lettre de motivation en anglais ou en portugais.

8.2. Le comité du programme de l'USP informera Paris 1 des étudiants sélectionnés immédiatement après l'achèvement du processus de sélection.

8.3. Les candidats sélectionnés pour participer au programme seront informés de leur admission au plus tard trois (3) mois avant le début du premier cours.

8.4. Afin de promouvoir l'intégration des étudiants participant au programme, l'établissement d'accueil exige un niveau de langue satisfaisant. L'exigence minimale pour les étudiants de l'USP en anglais est un niveau B2.

8.5. Une partie des inscriptions, pouvant aller jusqu'à 10 %, sera réservée aux étudiants du Programme de Soutien à la Permanence et à la Formation Étudiante de l'USP (PAPFE).

8.6. Les participants devront signer un Accord d'engagement attestant son adhésion à la présente convention, conformément aux règles établies dans l'Appel à Candidatures de la USP.

Article 9 : Missions d'enseignement

Dans le cadre de ce programme, des missions d'enseignement effectuées par les enseignants-chercheurs de l'EMS de Paris 1 dans les locaux de l'USP sont prévues, à raison de huit (8) missions d'enseignement réparties sur les quatre semestres. Autrement dit, pour une année universitaire donnée (fonctionnement nominal), 4 missions seront effectuées au cours des deux semestres au profit des étudiants de M1 et 4 missions seront effectuées au cours des deux semestres au profit des étudiants de M2. Le coordinateur du programme de Paris 1 proposera une liste des enseignants-chercheurs de Paris 1 pour délivrer des enseignements à la FEA-USP.

Article 10 : Déplacements et prise en charge des frais de mission

L'USP, conformément et dans la limite des valeurs mentionnées à l'article 14, prend en charge tous les frais liés aux missions d'enseignement réalisées en son sein par les enseignants (titulaires ou vacataires) de Paris 1. Ces frais comprennent le transport, l'hébergement et les repas. Toutefois, Paris 1 assure directement l'engagement des dépenses.

En sa qualité d'employeur, Paris 1 éditte un ordre de mission forfaitaire pour chacun de ses agents missionnaires, assurant ainsi les déplacements professionnels.

La durée indicative des missions des enseignants-chercheurs sera de deux semaines consécutives par module (voir Annexe 2). Les enseignants-chercheurs recrutés par Paris 1 auront le statut de « Professeurs visiteurs » et seront tenus d'assurer leurs cours en présentiel.

Article 11 : langue(s), reconnaissance et transfert de crédits, système de notation

11.1. Les cours seront dispensés en anglais, portugais et français. Le volume des heures enseignées dans chacune des langues sera décidé d'un commun accord entre les parties.

11.2. La notation des épreuves et le règlement des études sont prévus dans le descriptif des enseignements en Annexe 2. Les Parties s'engagent à développer un système de notation harmonisé, toujours en accord avec les règlements en vigueur.

11.3. Chaque partenaire tiendra des registres appropriés des étudiants inscrits au programme et fournira à tous les étudiants et partenaires le relevé de notes officiel à la fin de chaque semestre.

Article 12 : conditions d'obtention des diplômes

12.1. Les étudiants ne pourront obtenir le diplôme de Paris 1 « Master en Management de l'Innovation » qu'après avoir rempli tous les critères requis pour l'obtention du diplôme « Graduação » à la FEA-USP. Pour obtenir les deux diplômes, les étudiants devront satisfaire

aux exigences fixées par la FEA-USP et par l'EMS de Paris 1 et réussir les unités d'enseignement du Master « Management de l'Innovation ».

12.2. L'évaluation des unités d'enseignement pourra inclure des épreuves à choix multiples, des examens oraux ou écrits.

12.3. Comme exigence finale, un mémoire de fin d'études, encadré par un professeur de chacune des institutions partenaires, devra être rédigé. Le mémoire pourra prendre la forme d'un article académique et pourra aborder un thème théorique, appliqué ou un modèle d'affaires.

12.4. Un tableau d'équivalence entre les unités françaises et celles proposées par l'USP est indiqué à l'Annexe 2, ainsi qu'un tableau d'équivalence des notes entre la FEA-USP et l'EMS.

Article 13 : inscription et exonération de droits d'inscription

À la demande de l'USP, laquelle soutient une politique de gratuité pour encourager l'accès pour tous aux études dans le contexte socio-économique du pays, Paris 1 décide que les étudiants inscrits à ce programme seront exonérés du paiement des droits d'inscription universitaires normalement dus annuellement, conformément au titre de l'arrêté du 19 avril 2019 du ministère français de l'enseignement supérieur et de la recherche, sans que cette exonération ne soit compensée par une prise en charge correspondante du partenaire.

L'inscription administrative et pédagogique est annuelle.

Les étudiants du programme devront effectuer une double inscription administrative :

1. Les étudiants de l'USP s'inscriront aux unités d'enseignement de l'EMS via le système « Júpiter » chaque semestre ;
2. La deuxième inscription sera réalisée auprès de l'EMS chaque année durant les deux ans du programme.

Article 14: modalités financières

L'USP s'engage à verser, chaque année du programme, à Paris 1 un montant correspondant aux coûts spécifiques de fonctionnement du programme objet de la présente convention (cf. fiche financière).

Cette contribution est équivalente à 3800 (trois mille huit cents) euros par mission d'enseignement effectuée par un enseignant-chercheur de Paris 1 ou un éventuel enseignant vacataire sous contrat avec Paris 1.

Dans le cadre du M1, 4 (quatre) missions sont prévues. Le montant total pour la première année, correspondant à ces quatre missions, s'élève à 15 200 € (quinze mille deux cents euros).

À partir de la deuxième année, 8 (huit) missions sont prévues au total : les quatre missions du M1 ainsi que les quatre missions du M2. Le montant global s'élève alors à 30 400 € (trente mille quatre cents euros).

Paris 1 adressera chaque année une facture à l'USP correspondant au montant de la contribution tel qu'indiqué ci-dessus.

Après réception de la facture, et dans un délai de 30 (trente) jours, l'USP procédera au paiement par virement bancaire sur le compte ouvert au nom de l'agent comptable de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, dont les coordonnées sont les suivantes :

 TRÉSOR PUBLIC		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements des quittances, etc...)			
Identifiant national de compte bancaire - RIB			
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
10071	75000	00001005785	88
		Domiciliation	
		TPPARIS	
IBAN (International Bank Account Number)			
FR76	1007	1750	0000 0010 0578 588
		BIC (Bank Identifier Code)	
		TRPUFRP1	
Titulaire du compte : UNIVERSITÉ PARIS 1 AGENCE COMPTABLE 12 PLACE DU PANTHEON 75231 PARIS CEDEX 05			

Pour une meilleure identification du versement, le libellé de virement devra impérativement comporter en référence le numéro de la facture.

Article 15 : données à caractère personnel

Chaque Partie s'engage à respecter la législation applicable en matière de protection des données. A cet égard, Paris 1 s'engage à respecter le règlement général de protection des données (RGPD). Dans l'exécution de ses obligations contractuelles découlant de la présente convention, elle traite les données à caractère personnel en sa qualité de responsable de traitement. L'USP s'engage à respecter les dispositions de la Loi fédérale brésilienne n° 13.709 du 14 août 2018 (Loi Générale sur la Protection des Données Personnelles – LGPD), dans le cadre de ses activités de traitement de données personnelles.

Si les Parties sont amenées à s'échanger des données à caractère personnel, elles conviennent de se rapprocher pour qualifier les responsabilités de chacune d'entre elles, et elles formaliseront dans une convention dédiée les droits et obligations de chacune en matière de protection des données à caractère personnel.

Article 16 : entrée en vigueur et modalités de la coopération

La présente convention est conclue sous condition de sa ratification par les instances de chaque établissement et par les autorités de tutelle concernées selon les procédures en vigueur dans chacun des deux pays.

Cette convention d'application prend ainsi effet à compter du jour de sa signature par le responsable légalement habilité de chacun des établissements après approbation de leurs instances de gouvernance compétentes.

Article 17 : amendements

La présente convention d'application peut être modifiée par accord écrit des Parties et, le cas échéant, après validation par les autorités compétentes des Parties, dans le cadre d'un avenant.

Article 18 : durée de la convention

La présente convention d'application est conclue pour une durée de 5 (cinq) ans, sous réserve de la validité de l'accord-cadre de coopération liant les deux Parties, sauf dénonciation sans préjudice aux actions engagées et sous réserve du maintien de l'accréditation des établissements à délivrer les diplômes visés aux articles 1 et 3 de la présente convention. Durant sa dernière année de validité, un renouvellement par voie d'avenant écrit entre les deux Parties pour une durée de 5 (cinq) ans sera considéré.

Article 19 : dénonciation

Cette convention d'application pourra être dénoncée à tout moment par l'une des Parties sous réserve du respect d'un préavis écrit de 6 (six) mois et de l'achèvement des programmes en cours, à la fin de l'année universitaire concernée.

Article 20 : règlement des différends

Les Parties s'efforcent de parvenir à un règlement amiable pour tout différend qui pourrait survenir à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution, de l'inexécution (notamment motivée par un cas de force majeure), de l'interruption ou de la résiliation de la présente convention d'application.

Lorsqu'une des Parties estime qu'un différend met en péril le bon fonctionnement de la convention d'application, elle le notifie à l'autre Partie afin qu'il soit réglé dans un délai de 3 (trois) mois. Si au terme de ce délai le différend persiste, les Parties conviennent de mettre fin à la convention d'application sur demande dûment notifiée de l'une d'entre elles.

En cas de litiges liés à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, ceux-ci seront soumis au tribunal compétent du pays du défendeur.

Les Parties s'engagent à ce que nonobstant la résiliation de la présente convention d'application, les actions en cours soient mises en œuvre conformément à cette convention d'application par les établissements partenaires et menées à leur terme sans préjudice pour les étudiants concernés.

En cas de conflit entre les dispositions de la présente convention d'application et celles de l'accord-cadre, ces dernières prévaudront.

Cette convention d'application, rédigée en langues française et portugaise, est signée par les Parties concernées, auxquelles un exemplaire dûment signé par tous sera envoyé. Chacune des langues faisant également foi.

Signée pour et au nom de L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE par sa représentante légale :	Signée pour et au nom de UNIVERSIDADE DE SÃO PAULO par son représentant legal :
Christine Neau-Leduc Présidente Fait à _____ Date :	Carlos Gilberto Carlotti Recteur Fait à _____ Date :

	Signée pour et au nom de Faculdade de Economia, Administração, Contabilidade e Atuária da UNIVERSIDADE DE SAO PAULO par sa representante légale :
	Maria Dolores Montoya Diaz Directrice de la faculté Fait à _____ Date :

Annexe I

Disciplines de l'Ecole de Management de la Sorbonne pour l'obtention du titre « Master Management de l'Innovation »

Formation délocalisée de niveau Master en Management de l'Innovation

Les disciplines obligatoires de l'Ecole de Management de la Sorbonne pour l'obtention du titre de « Master Management de l'innovation » sont les suivantes :

Semestre 1 MS1	Horas	Semestre 1 MS2	Horas
Developing control and financing of innovation projects	90h total 2 crédits/aula, 30h 3 crédits/trabalho, 60 h	Marketing of innovation and brand strategy in digital area	90h total 2 crédits/aula, 30h 3 crédits/trabalho, 60 h
Knowledge economy and R&D policy	90h total 2 crédits/aula, 30h 3 crédits/trabalho, 60 h	Innovation leadership in human resources management	90h total 2 crédits/aula, 30h 3 crédits/trabalho, 60 h
Semestre 2 MS1	Horas	Semestre 2 MS2	Horas
Economics of creative industries, fashion and luxury	90h total 2 crédits/aula, 30h 3 crédits/trabalho, 60 h	Entrepreneurship and business creation	90h total 2 crédits/aula, 30h 3 crédits/trabalho, 60 h
Culture of innovation best practices in Europe and worldwide	90h total 2 crédits/aula, 30h 3 crédits/trabalho, 60 h	Risk and crisis management for innovation and environmental projects	90h total 2 crédits/aula, 30h 3 crédits/trabalho, 60 h

Annexe II

Règlement d'études du Master "Management de l'Innovation" de l'EMS et parcours des étudiants des cours de la Faculté d'Économie, d'Administration, de Comptabilité et d'Actuariat de l'Université de São Paulo

i) Parcours des étudiants en ÉCONOMIE

Le cours à temps plein a une durée idéale de quatre ans et une durée maximale de six ans, tandis que le cours en soirée a une durée idéale de cinq ans et une durée maximale de sept ans et demi. Dans le cas du programme à temps plein, en commençant le programme au septième semestre, l'étudiant aurait déjà suivi toutes les matières obligatoires du cours, à l'exception des deux matières liées au Travail de Fin d'Études. Pour le programme en soirée, en plus de ces matières, il y aurait les disciplines suivantes : EAE1236 – Économie Internationale, EAE1223 – Économétrie III, 1201201 – Entrepreneuriat et Innovation.

Concernant le parcours de l'étudiant à temps plein pendant le programme de Master, nous proposons le chemin optimal suivant :

1. Commencer le Master à partir du septième semestre du cours à temps plein et terminer au dixième semestre :

1. Semestre	Código	Nome da Disciplina	Pré-Requisito	CA	CTra	CT	CH
7o	EAE1400	Técnicas de Pesquisa em Economia	EAE1203 EAE1222 EAE1212	2	5	7	180
7o		Disciplina Optativa		4	0	4	60
7o		Disciplina Optativa		4	0	4	60
7o		Sorbonne I					
7o		Sobornne II					
	TOTAL	5 disciplinas		10	5	15	300
8o		Disciplina Optativa		4	0	4	60
8o		Disciplina Optativa		4	0	4	60
8o		SorbonneSorbonne III					
8o		SorbonneSorbonne IV					
	TOTAL	4 disciplinas		8	0	8	120
9o		Disciplina Optativa		4	0	4	60
9o		Disciplina Optativa		4	0	4	150
9o		Disciplina Optativa		4	0	4	60
9o		SorbonneSorbonne V					
9o		SorbonneSorbonne VI					

	TOTAL	5 disciplinas		12	0	12	180
10º		Disciplina Optativa		4	0	4	60
	EAE 1401	Monografia	EAE1400	6	1	7	120
10º		SorbonneSorbonne VII					
10º		SorbonneSorbonne VIII					
	TOTAL	4 disciplinas		10	0	4	60

Ainsi, dans le cas du programme à temps plein, le cursus serait prolongé d'une année supplémentaire, au-delà de la durée minimale de 4 ans pour l'achèvement du cours.

En ce qui concerne le parcours de l'étudiant du programme en soirée pendant le Master, nous proposons le cheminement optimal suivant :

2. Commencer le Master à partir du septième semestre du programme en soirée et le terminer au dixième semestre du programme :

Semestre	Código	Nome da Disciplina	Pré-Requisito	CA	CTra	CT	CH
7º	EAE1236	Economia Internacional	EAE1203	4	0	4	60
7º	EAE1223	Econometria III	EAE1221	4	1	5	90
7º		Disciplina Optativa		4	0	4	60
7º		SorbonneSorbonne I					
7º		Sorbonne II					
	TOTAL	5 disciplinas		12	1	13	210
8º	1201201	Empreendedorismo e Inovação		4	6	10	240
8º		Disciplina Optativa		4	0	4	60
8º		Disciplina Optativa		4	0	4	60
8º		SorbonneSorbonne III					
8º		SorbonneSorbonne IV					
	TOTAL	5 disciplinas		12	6	18	360
9º	EAE1400	Técnicas de Pesquisa em Economia	EAE1203 EAE1222 EAE1212	2	5	7	180
9º		Disciplina Optativa		4	0	4	60
9º		Disciplina Optativa		4	0	4	60
9º		SorbonneSorbonne V					
9º		SorbonneSorbonne VI					
	TOTAL	5 disciplinas		10	5	15	300
10º	EAE1401	Monografia	EAE1400	6	1	7	120
10º		Disciplina Optativa		4	0	4	60
10º		Disciplina Optativa		4	0	4	60
10º		SorbonneSorbonne VII					
10º		SorbonneSorbonne VIII					
	TOTAL	5 disciplinas		10	1	15	240

Ainsi, dans le cas du programme en soirée, le cursus ne serait pas prolongé au-delà de la durée minimale de 5 ans pour l'achèvement du cours.

ii) Parcours des étudiants en ADMINISTRATION

Le programme à temps plein a une durée idéale de 4 ans et une durée maximale de 6 ans, tandis que le programme en soirée a une durée idéale de 5 ans et une durée maximale de 7 ans et demi. Dans le cas du programme à temps plein, en commençant le Master au septième semestre, l'étudiant aurait déjà suivi toutes les matières obligatoires du cours, à l'exception du Stage Supervisionné I et des deux matières de développement du Travail de Fin d'Études. Pour le programme en soirée, en plus de ces matières, l'étudiant devrait également suivre les cours de Législation Fiscale (DEF0261), Économie de la Stratégie (EAD0376), Entrepreneuriat et Innovation (1201201) et Méthodologie de la Recherche Scientifique (EAD0911).

En ce qui concerne le parcours de l'étudiant du programme à temps plein pendant le Master, nous proposons le cheminement optimal suivant :

1. Commencer le Master à partir du septième semestre du programme à temps plein et le terminer au dixième semestre:

Semestre	Código	Nome da Disciplina	Pré-Requisito	CA	CTra	CT	CH
7º	EAD0604	Estágio Supervisionado I		1	5	6	165
7º		Disciplinas Optativas Eletivas		4	0	4	60
7º		Disciplinas Optativas Livres		4	0	4	60
7º		SorbonneSorbonne I					
7º		Sorbonne II					
	TOTAL	7 disciplinas		9	5	14	285
8º		Disciplinas Optativas Eletivas		4	0	4	60
8º		Disciplinas Optativas Livres		4	0	4	60
8º		SorbonneSorbonne III					
8º		SorbonneSorbonne IV					
	TOTAL	6 disciplinas		8	0	8	120
9º	EAD0600	Trabalho de Conclusão de Curso I	EAD0911	2	6	8	210
9º		Disciplinas Optativas Eletivas		2	0	2	30
9º		Disciplinas Optativas Livres		4	0	4	60
9º		SorbonneSorbonne V					
9º		SorbonneSorbonne VI					
	TOTAL	6 disciplinas		8	6	14	300
10º	EAD0601	Trabalho de Conclusão de Curso II	EAD0600	2	6	8	210
10º		Disciplinas Optativas Eletivas		2	0	2	30
10º		Disciplinas Optativas Livres		4	0	4	60
10º		SorbonneSorbonne VII					
10º		SorbonneSorbonne VIII					
	TOTAL	6 disciplinas		8	6	14	300

Ainsi, dans le cas du programme à temps plein, le cursus serait prolongé d'une année supplémentaire, au-delà de la durée minimale de 4 ans pour l'achèvement du cours.

En ce qui concerne le parcours de l'étudiant du programme en soirée pendant le Master, nous proposons le cheminement optimal suivant :

2. Commencer le Master à partir du septième semestre du programme en soirée et le terminer au dixième semestre du programme :

2. Semestre	Código	Nome da Disciplina	Pré-Requisito	CA	CTra	CT	CH
7º	DEF0261	Legislação Tributária		2	0	2	30
7º	EAD0376	Economia da Estratégia	EAD0675 EAD0679	4	0	4	60
7º		Disciplinas Optativas Eletivas		4	0	4	60
7º		Disciplinas Optativas Livres		4	0	4	60
7º		Sorbonne Sorbonne I					
7º		Sorbonne II					
	TOTAL	8 disciplinas		14	0	14	210
8º	1201201	Empreendedorismo e Inovação		4	6	10	240
8º	EAD0911	Metodologia da Pesquisa Científica		1	1	2	45
8º		Disciplinas Optativas Eletivas		4	0	4	60
8º		Disciplinas Optativas Livres		4	0	4	60
8º		Sorbonne Sorbonne III					
8º		Sorbonne Sorbonne IV					
	TOTAL	8 disciplinas		13	7	20	405
9º	EAD0600	Trabalho de Conclusão de Curso I	EAD0911	2	6	8	210
9º	EAD0604	Estágio Supervisionado I		1	5	6	165
9º		Disciplinas Optativas Eletivas		2	0	2	30
9º		Disciplinas Optativas Livres		4	0	4	60
9º		Sorbonne Sorbonne V					
9º		Sorbonne Sorbonne VI					
	TOTAL	7 disciplinas		9	11	20	465
10º	EAD0601	Trabalho de Conclusão de Curso II	EAD0600	2	6	8	210
		Disciplinas Optativas Eletivas		2	0	2	30

2. Semestre	Código	Nome da Disciplina	Pré-Requisito	CA	CTra	CT	CH
10º		Disciplinas Optativas Livres		4	0	4	60
10º		Sorbonne Sorbonne VII					
10º		Sorbonne Sorbonne VIII					
	TOTAL	6 disciplinas		8	6	14	300

Ainsi, dans le cas du programme en soirée, la durée ne serait pas prolongée au-delà de la durée minimale de 5 ans pour l'achèvement du cours.

iii) Parcours des étudiants de COMPTABILITÉ

Commencer le Master à partir du septième semestre et le terminer au dixième semestre du programme :

Semestre	Código	Nome da Disciplina	Pré Requisito	CA	Ctra	CT	CH
7º	EAC0580	Jogos de Empresas	EAC0599	4	0	4	60
7º	EAC0583	Análise de Demonstrações Contábeis e Avaliação de Empresas	EAC0413	4	0	4	60
7º	EAD0755	Análise da Decisão	MAE0219	2	0	2	30
7º	EAC0153	Contabilidade Aplicada ao Setor Público	EAC0481	4	0	4	60
7º		Sorbonne I					
7º		Sorbonne II					
	TOTAL	4 disciplinas		14	0	14	210
8º		Disciplinas Optativas Eletivas		8	0	8	120
8º		Sorbonne III					
8º		Sorbonne IV					
	TOTAL			8	0	8	120
9º	EAC0706	Trabalho de Conclusão de Curso I	EAC0495	2	5	7	180
9º	EAC0582	Tópicos de Tecnologia nos Negócios	EAC0548	4	0	4	60
9º		Sorbonne V					
9º		Sorbonne VI					
	TOTAL			6	5	11	240
10º	EAC0707	Trabalho de Conclusão de Curso II	EAC0706	2	5	7	180
10º		Disciplinas Optativas Livres		10	0	10	150
10º		Sorbonne VII					

Semestre	Código	Nome da Disciplina	Pré Requisito	CA	Ctra	CT	CH
10º		Sorbonne VIII					
	TOTAL			12	5	17	330

iv) Parcours des étudiants de SCIENCES ACTUARIELLES

Commencer le Master à partir du septième semestre et le terminer au dixième semestre du programme :

Semestre	Código	Nome da Disciplina	Pré-Requisito	CA	CTra	CT	CH
7º	EAC0455	Análise de Investimentos	EAC0411 e EAC0466	4	0	4	60
7º	EAC0469	Matemática Atuarial Não-Vida II	EAC0465	4	0	4	60
7º	EAC0457	Modelos de Seguro Saúde	EAC0457	4	0	4	60
7º		Sorbonne I					
7º		Sorbonne II					
	TOTAL	5 disciplinas		12	0	12	180
8º	EAC0329	Análise e Mensuração de Riscos Financeiros	EAC0455	4	0	4	60
8º	EAC0464	Avaliação Atuarial das Provisões Técnicas	EAC0469	4	0	4	60
8º		Sorbonne III					
8º		Sorbonne IV					
	TOTAL	4 disciplinas		8	0	8	120
9º	EAC0575	Métodos de Custeio de Planos de Previdência	EAC0424	4	0	4	60
9º	EAC0606	Trabalho de Conclusão de Curso I		2	4	6	150
9º		Disciplinas Optativas Lives/Eletivas		4	0	4	60
9º		Sorbonne V					
9º		Sorbonne VI					
	TOTAL	5 disciplinas		6	4	14	270
10º	DCO0462	Direito de Seguros Privados		4	0	4	60
10ª	EAC0607	Trabalho de Conclusão de Curso I		2	5	7	180
10º		Disciplinas Optativas Lives/Eletivas		4	0	4	60
10º		Sorbonne VII					

Semestre	Código	Nome da Disciplina	Pré-Requisito	CA	CTra	CT	CH
10º		Sorbonne VIII					
	TOTAL	5 disciplinas		10	5	15	300

M1 Management de l'Innovation (délocalisé FEA USP)																													
										Modalités du contrôle des connaissances																			
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Indiquer code élément pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser cellule vide	Volume horaire encadré		Evaluation		Session 1		Seconde chance / Session 2	Mutualisation		Nb de groupes								Charge d'enseignement									
			CM	TD	Coef.	ECTS	Evaluation continue intégrale (ECI) OUI ou NON	Evaluation continue avec épreuve terminale (ECT) OUI ou NON	Evaluation terminale (ET) Ecrit / Oral / Hybride / Autre	Mutualisé car présentes dans plusieurs maquettes >NON > OUI-A même mention > OUI-B même composante > OUI-C transversale à plusieurs composantes	Liste des VET ou parcours partageant cet élément pédagogique	Total Nb de groupes (1)		Code VET porteuse (pour OSE) (Si création, indiquer la mention + parcours)		Nb de groupes imputables à la formation (2)		Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante UP1P5		Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors UP1P5		Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)	Section CNU			
																Sur budget central	Sur ressources propres					Sur budget central	Sur ressources propres						
Semestre 7													CM	TD			CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD					
UE 1 : Administração					22	22																							
Cours obligatoire	Estágio Supervisionado I		165	0	12	12	Non	Oui	Hybride				1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	247,5	
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Eletivas		60	0	5	5	Non	Oui	Hybride				1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	90		
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Livres		60	0	5	5	Non	Oui	Hybride				1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0		
UE 2 : Management de l'Innovation					12	12																							
Cours obligatoire	Sorbonne 1 : Knowledge economy and R&D policy		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride				1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	45	0	
Cours obligatoire	Sorbonne 2 : Developing control and financing of innovation projects		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride				1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	45	0	
UE 3 : Professionnalisation					2	2																							
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation		24	0	1	1	Non	Oui	Hybride				1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneurial		0	30	1	1	Non	Oui	Hybride				0	1			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	
Total			369	30								5	0												0 <td>0</td> <th>98<td>337,5</td></th>	0	98 <td>337,5</td>	337,5	
Volume horaire étudiant																									0 <th></th> <th>435,5</th>		435,5		
Semestre 8																													
UE 1 : Administração					10	10																							
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Eletivas		60	0	5	5	Non	Oui	Hybride				1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	90	
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Livres		60	0	5	5	Non	Oui	Hybride				1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	90		
UE 2 : Management de l'Innovation					12	12																							
Cours obligatoire	Sorbonne 3 : Culture of innovation best practices in Europe and worldwide		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride				1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	45	0	
Cours obligatoire	Sorbonne 4 : Economics of creative industries, fashion and luxury		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride				1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	45	0	
UE 3 : Professionnalisation					2	2																							
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation		24	0	1	1	Non	Oui	Hybride				1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneurial		0	30	1	1	Non	Oui	Hybride				0	1			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	
Total			204	30								4	1													0 <td>0</td> <th>98<td>180</td></th>	0	98 <td>180</td>	180
Volume horaire étudiant																										0 <th></th> <th>278</th>		278	
Total annuel			573	60		60																				0		713,5	
			633																										

M1 Management de l'Innovation (délocalisé FEA USP)																																		
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Indiquer code élément pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser cellule vide	Volume horaire encadré		Evaluation		Modalités du contrôle des connaissances		Session 1		Seconde chance / Session 2		Mutualisation		Nb de groupes		Charge d'enseignement																	
			CM	TD	Coef.	ECTS	Evaluation continue intégrale (ECI) OUI ou NON	Evaluation continue avec épreuve terminale (ECT) OUI ou NON	Evaluation terminale (ET) Ecrit / Oral / Hybride / Autre	Mutualisé car présentés dans plusieurs maquettes NON > OUI-A même mention > OUI-B même composante > OUI-C transversale à plusieurs composantes	Liste des VET ou parcours partageant cet élément pédagogique	Total Nb de groupes (1)	Code VET porteuse (pour OSE) (Si création, indiquer la mention + parcours)	Nb de groupes imputables à la formation (2)		Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante UP1PS	Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors UP1PS	Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)	Section CNU												
														Sur budget central	Sur ressources propres			Sur budget central	Sur ressources propres															
Semestre 7 UE 1 : Administração					14	14									CM	TD			CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD								
Cours obligatoire	Legislação Tributária		30	0	2	2	Non	Oui	Hybride						1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	
Cours obligatoire	Economia da Estratégia		60	0	4	4	Non	Oui	Hybride						1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90		
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Eletivas		60	0	4	4	Non	Oui	Hybride						1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Livres		60	0	4	4	Non	Oui	Hybride						1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
UE 2 : Management de l'Innovation						12	12																											
Cours obligatoire	Sorbonne 1 : Knowledge economy and R&D policy		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride						1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	0		
Cours obligatoire	Sorbonne 2 : Developing control and financing of innovation projects		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride						1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	0			
UE 3 : Professionalisation						2	2																											
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation		24	0	1	1	Non	Oui	Hybride						1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0			
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneurial		0	30	1	1	Non	Oui	Hybride						0	1			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0			
Total			294	30											6	0											0	0		98	135			
Volume horaire étudiant				324																						0				233				
Semestre 8																																		
UE 1 : Administração						18	18																											
Cours obligatoire	Empreendedorismo e Inovação		240	0	8	8	Non	Oui	Hybride						1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	360			
Cours obligatoire	Metodologia da Pesquisa Científica		45	0	2	2	Non	Oui	Hybride						1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67.5			
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Eletivas		60	0	4	4	Non	Oui	Hybride						1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90			
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Livres		60	0	4	4	Non	Oui	Hybride						1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90			
UE 2 : Management de l'Innovation						12	12																											
Cours obligatoire	Sorbonne 3 : Culture of innovation best practices in Europe and worldwide		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride						1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	0			
Cours obligatoire	Sorbonne 4 : Economics of creative industries, fashion and luxury		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride						1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	0			
UE 3 : Professionalisation						2	2																											
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation		24	0	1	1	Non	Oui	Hybride						1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0			
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneurial		0	30	1	1	Non	Oui	Hybride						0	1			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0			
Total			204	30											4	1											0	0		98	180			
Volume horaire étudiant				234																							0				278			
Total annuel			498	60		60																					0				511			
			558																															

M1 Management de l'Innovation (délocalisé FEA USP)																												
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Indiquer code élément pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser cellule vide	Volume horaire encadré		Evaluation		Modalités du contrôle des connaissances		Mutualisé car présentes dans plusieurs maquettes >NON > OUI-A même mention > OUI-B même composante > OUI-C transversale à plusieurs composantes	Liste des VET ou parcours partageant cet élément pédagogique	Nb de groupes		Charge d'enseignement															
			CM	TD	Coef.	ECTS	Evaluation continue intégrale (ECI) OUI ou NON	Evaluation continue avec épreuve terminale (ECT) OUI ou NON			Evaluation terminale (ET) Ecrit / Oral / Hybride / Autre	Total Nb de groupes (1)	Code VET porteuse (pour OSE) (Si création, indiquer la mention + parcours)	Nb de groupes imputables à la formation (2)		Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante UP1P5	Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors UP1P5	Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)	Section CNU						
														Sur budget central	Sur ressources propres			Sur budget central	Sur ressources propres									
Semestre 7 UE 1 : Atuárias					18	18					CM	TD			CM	TD	CM	TD	CM	TD								
Cours obligatoire	Análise de Investimentos		60	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	90		
Cours obligatoire	Matemática Atuarial Não-Vida II		60	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	90		
Cours obligatoire	Modelos de Seguro Saúde		60	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0		
UE 2 : Management de l'Innovation					12	12																						
Cours obligatoire	Sorbonne 1 : Knowledge economy and R&D policy		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	0	
Cours obligatoire	Sorbonne 2 : Developing control and financing of innovation projects		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	0	
UE 3 : Professionnalisation					3	3																						
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation		24	0	1	1	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneuriat		0	30	3	3	Non	Oui	Hybride			0	1			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	
Total			264	30								5	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	98	180	
Volume horaire étudiant			294													0	0								278			
Semestre 8																												
UE 1 : Atuárias					12	12																						
Cours obligatoire	Análise e Mensuração de Riscos Financeiros		60	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90	
Cours obligatoire	Avaliação Atuarial das Provisões Técnicas		60	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90	
UE 2 : Management de l'Innovation					12	12																						
Cours obligatoire	Sorbonne 3 : Culture of innovation best practices in Europe and worldwide		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	45	0	
Cours obligatoire	Sorbonne 4 : Economics of creative industries, fashion and luxury		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	45	0	
UE 3 : Professionnalisation					3	3																						
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation		24	0	1	1	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneuriat		0	30	2	2	Non	Oui	Hybride			0	1			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	
Total			204	30								3	1			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	98	90	
Volume horaire étudiant			234													0	0								188			
Total annuel			468	60		60										0	0								466			
			528																									

[illegible]

M1 Management de l'Innovation (délocalisé FEA USP)																												
										Modalités du contrôle des connaissances																		
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Indiquer code élément pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser cellule vide	Volume horaire encadré		Evaluation		Session 1		Seconde chance / Session 2	Mutualisation		Nb de groupes						Charge d'enseignement										
			CM	TD	Coef.	ECTS	Evaluation continue intégrale (ECI) OUI ou NON	Evaluation continue avec épreuve terminale (ECT) OUI ou NON	Evaluation terminale (ET) Ecrit / Oral / Hybride / Autre	Mutualisé car présentes dans plusieurs maquettes >NON > OUI-A même mention > OUI-B même composante > OUI-C transversale à plusieurs composantes	Liste des VET ou parcours partageant cet élément pédagogique	Total Nb de groupes (1)		Code VET porteuse (pour OSE) (Si création, indiquer la mention + parcours)	Nb de groupes imputables à la formation (2)		Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante UP1P5		Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors UP1P5	Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)	Section CNU				
												CM	TD		Sur budget central	Sur ressources propres	CM	TD		CM	TD				CM	TD	Sur budget central	Sur ressources propres
Semestre 7					22	22						CM	TD			CM	TD	CM	TD	CM	TD							
UE 1 : Economia																												
Cours obligatoire	Técnicas de Pesquisa em Economia		180	0	12	12	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	270	
Cours obligatoire	Disciplina Optativa (1 option au choix)		60	0	5	5	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	90		
Cours obligatoire	Disciplina Optativa (1 option au choix)		60	0	5	5	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0		
UE 2 : Management de l'Innovation					12	12																						
Cours obligatoire	Sorbonne 1 : Knowledge economy and R&D policy		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	45	0	0	
Cours obligatoire	Sorbonne 2 : Developing control and financing of innovation projects		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	45	0	0	
UE 3 : Professionnalisation					2	2																						
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation		23	0	1	1	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneuriat		0	30	1	1	Non	Oui	Hybride			0	1			0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	
Total			383	30								5	0											0	98	0	360	
Volume horaire étudiant			413																						98	360		
Semestre 8																												
UE 1 : Economia					10	10																						
Cours obligatoire	Disciplina Optativa (1 option au choix)		60	0	5	5	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	90	
Cours obligatoire	Disciplina Optativa (1 option au choix)		60	0	5	5	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	90	
UE 2 : Management de l'Innovation					12	12																						
Cours obligatoire	Sorbonne 3 : Culture of innovation best practices in Europe and worldwide		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	45	0	0	
Cours obligatoire	Sorbonne 4 : Economics of creative industries, fashion and luxury		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	45	0	0	
UE 3 : Professionnalisation					2	2																						
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation		24	0	1	1	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneuriat		0	30	1	1	Non	Oui	Hybride			0	1			0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	
Total			204	30								4	1											0	98	0	180	
Volume horaire étudiant			234																						98	180		
Total annuel			587	60		60																			196	540		
			647																									

M1 Management de l'innovation (délocalisé FEA USP)																										
										Modalités du contrôle des connaissances																
Intitulés des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Indiquer code élément pédagogique (si existent) (CF structure SE) sinon laisser cellule vide	Volume horaire encadré		Evaluation		Session 1		Seconde chance / Session 2		Mutualisation		Nb de groupes		Charge d'enseignement						Section CNU					
			CM	TD	Coef.	ECTS	Evaluation continue intégrale (ECI) OUI ou NON	Evaluation continue avec épreuve terminale (ECT) OUI ou NON	Evaluation terminale (ET) Ecrit / Oral / Hybride / Autre	Mutualisé car présentes dans plusieurs maquettes >NON > OUI-A même mention > OUI-B même composante > OUI-C transversale à plusieurs composantes	Liste des VET ou parcours partageant cet élément pédagogique	Total Nb de groupes (1)	Code VET portuese (pour OSE) (Si création, indiquer la mention + parcours)	Nb de groupes imputables à la formation (2)		Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante UPIPS		Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors UPIPS		Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)			
														Sur budget central	Sur ressources propres	CM	TD	CM	TD	CM				TD	Sur budget central	Sur ressources propres
Semestre 7																										
UE 1 : Economia						13	13																			
Cours obligatoire	Economia Internacional					60	0	4	4	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	90
Cours obligatoire	Econometria III					90	0	5	5	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	135
Cours obligatoire	Disciplina Optativa					60	0	4	4	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0
UE 2 : Management de l'Innovation						12	12																			
Cours obligatoire	Sorbonne 1 : Knowledge economy and R&D policy					30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	45	0
Cours obligatoire	Sorbonne 2 : Developing control and financing of innovation projects					30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	45	0
UE 3 : Professionnalisation						2	2																			
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation					24	0	1	1	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	4	0
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneuriat					0	30	1	1	Non	Oui	Hybride			0	1			0	0	0	0	0	0	4	0
Total						270	0								5	0			0	0	0	0	0	0	98	225
Volume horaire étudiant						270													0	0				323		
Semestre 8																										
UE 1 : Economia						19	19																			
Cours obligatoire	Empreendedorismo e Inovação					240	0	11	11	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	360
Cours obligatoire	Disciplina Optativa					60	0	4	4	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	90
Cours obligatoire	Disciplina Optativa					60	0	4	4	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	90
UE 2 : Management de l'Innovation						12	12																			
Cours obligatoire	Sorbonne 3 : Culture of innovation best practices in Europe and worldwide					30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	45	0
Cours obligatoire	Sorbonne 4 : Economics of creative industries, fashion and luxury					30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	45	0
UE 3 : Professionnalisation						2	2																			
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation					24	0	1	1	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	4	0
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneuriat					0	30	1	1	Non	Oui	Hybride			0	1			0	0	0	0	0	4	0	
Total						420	30								5	1			0	0	0	0	0	98	540	
Volume horaire étudiant						450													0	0				638		
Total annuel						690	30		60										0					961		
						720																				

M1 Management de l'Innovation (délocalisé FEA USP)																									
Modalités du contrôle des connaissances																									
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Indiquer code élément pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser cellule vide	Volume horaire encadré		Evaluation		Session 1			seconde chance /	Mutualisation		Nb de groupes		Nb de groupes imputables à une autre formation ou un tiers hors UP1PS				Charge d'enseignement						
			CM	TD	Coef.	ECTS	Evaluation continue intégrale (ECI) OUI ou NON	Evaluation continue avec épreuve terminale (ECT) OUI ou NON	Evaluation terminale (ET) Ecrit / Oral / Hybride / Autre	Mutualise car présentes dans plusieurs maquettes >NON > OUI-A même mention > OUI-B même composante > OUI-C	Liste des VET ou parcours partageant cet élément pédagogique	Total Nb de groupes (1)		Code VET porteuse (pour OSE) (Si création, indiquer la mention + parcours)	Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante UP1PS		Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors UP1PS		Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseigne ment imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseigne ment imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)			
												CM	TD		CM	TD	CM	TD	CM	TD			Sur budget central	Sur ressources propres	
Semestre 9					16		16																		
UE 1 : Administração																									
Cours obligatoire	Trabalho de Conclusão de Curso I		210	0	9	9	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	1	0	0	0	0	315	
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Eletivas		30	0	2	2	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Livres		60	0	5	5	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	
UE 2 : Management de l'Innovation					12		12																		
Cours obligatoire	Sorbonne 5 : Marketing of innovation and brand strategy in digital area		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	1	0	0	0	45	0	
Cours obligatoire	Sorbonne 6 : Innovation leadership in human resources management		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	1	0	0	0	45	0	
UE 3 : Professionnalisation					2		2																		
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation		24	0	1	1	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneuriat		0	30	1	1	Non	Oui	Hybride			0	1		0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	
Total			384		414		30					5		0						0		98		315	
Volume horaire étudiant																									
Semestre 10					16		16																		
UE 1 : Administração																									
Cours obligatoire	Trabalho de Conclusão de Curso II		210	0	9	9	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	1	0	0	0	0	315	
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Eletivas		30	0	2	2	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	1	0	0	0	0	45	
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Livres		60	0	5	5	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	1	0	0	0	0	90	
UE 2 : Management de l'Innovation					10		12																		
Cours obligatoire	Sorbonne 7 : Entrepreneurship and business creation		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	1	0	0	0	45	0	
Cours obligatoire	Sorbonne 8 : Risk and crisis management for innovation and environmental projects		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	1	0	0	0	45	0	
UE 3 : Professionnalisation					2		2																		
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation		24	0	1	1	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneuriat		0	30	1	1	Non	Oui	Hybride			0	1		0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	
Total			384		414		30					5		1						0		98		450	
Volume horaire étudiant																									
Total annuel			768		60		60													0		961			
			828																						

M1 Management de l'Innovation (délocalisé FEA USP)																																					
Modalités du contrôle des connaissances																																					
Intitulé des UE des éléments pédagogiques (EP)		Indiquer code élément pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser cellule vide	Volume horaire encadré		Evaluation		Session 1		Seconde chance /		Mutualisation		Nb de groupes		Nb de groupes				Charge d'enseignement				Section CNU														
			CM	TD	Coef.	ECTS	Evaluation continue intégrale (ECI) OUI ou NON	Evaluation continue avec épreuve terminale (ECT) OUI ou NON	Evaluation terminale (ET) Ecrit / Oral / Hybride / Autre	Mutualisation car présentes dans plusieurs maquettes >NON > OUI-A même mention > OUI-B même composante > OUI-C	Liste des VET ou parcours partageant cet élément pédagogique	Total Nb de groupes (1)		Code VET porteuse (pour OSE) (Si création, indiquer la mention « parcours»)	Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante UP1PS		Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors UP1PS		Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseigne- ment imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseigne- ment imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)															
												Sur budget central	Sur ressources propres		CM	TD	CM	TD	CM	TD				Sur budget central	Sur ressources propres												
Semestre 9					19	19																															
UE 1 : Administração																																					
Cours obligatoire	Trabalho de Conclusão de Curso I		210	0	7	7	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	1	0	0	0	0	315													
Cours obligatoire	Estágio Supervisionado I		165	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	1	0	0	0	0	0													
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Eletivas		30	0	2	2	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	1	0	0	0	0	0													
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Livres		60	0	4	4	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	1	0	0	0	0	0													
UE 2 : Management de l'Innovation					12	12																															
Cours obligatoire	Sorbonne 5 : Marketing of innovation and brand strategy in digital area		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	1	0	0	0	45	0													
Cours obligatoire	Sorbonne 6 : Innovation leadership in human resources management		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	1	0	0	0	45	0													
UE 3 : Professionalisation					2	2																															
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation		24	0	1	1	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	0	0	0	4	0	0													
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneurial		0	30	1	1	Non	Oui	Hybride			0	1		0	0	0	0	0	0	0	4	0	0													
Total			549	30																																	
Volume horaire étudiant			579																																		
Semestre 10					13	13																															
UE 1 : Administração																																					
Cours obligatoire	Trabalho de Conclusão de Curso II		210	0	7	7	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	1	0	0	0	315														
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Eletivas		30	0	2	2	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	1	0	0	0	45														
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Livres		60	0	4	4	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	1	0	0	0	90														
UE 2 : Management de l'Innovation					10	12																															
Cours obligatoire	Sorbonne 7 : Entrepreneurship and business creation		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	1	0	0	45	0														
Cours obligatoire	Sorbonne 8 : Risk and crisis management for innovation and environmental projects		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	1	0	0	45	0														
UE 3 : Professionalisation					2	2																															
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation		24	0	1	1	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	0	0	0	4	0														
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneurial		0	30	1	1	Non	Oui	Hybride			0	1		0	0	0	0	0	0	4	0	0														
Total			384	30																																	
Volume horaire étudiant			414																																		
			933	60		60						5	1										0	548													
Total annuel			993																																0	961	

M1 Management de l'Innovation (décalaisé FEA USP)																															
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Indiquer code élément pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser cellule vide	Modalités du contrôle des connaissances				Charge d'enseignement																								
			Volume horaire encadré		Evaluation		Session 1		Session 2		Mutualisation		Nb de groupes		Charge d'enseignement																
			CM	TD	Coef.	ECTS	Evaluation continue intégrale (ECI) OUI ou NON	Evaluation continue avec épreuve terminale (ECT) OUI ou NON	Evaluation terminale (ET) Ecrit / Oral / Hybride / Autre	Mutualisation car présentes dans plusieurs maquettes >NON > OUI-A même mention > OUI-B même composante > OUI-C	Liste des VET ou parcours partageant cet élément pédagogique	Total Nb de groupes (1)		Code VET porteuse (pour OSE) [Si création, indiquer la mention « parcours »]	Nb de groupes imputables à la formation (2)				Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante UP1PS				Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors UP1PS				Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)	Section CNU
												CM	TD		Sur budget central	Sur ressources propres	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	Sur budget central	Sur ressources propres					
Semestre 9			UE 1 : Aludrias		15		15																								
Cours obligatoire	Métodos de Custeio de Planos de Previdência		60	0	4	4	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	90		
Cours obligatoire	Trabalho de Conclusão de Curso I		150	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0		
Cours obligatoire	Disciplinas Opativas LIVES/Eletivas		60	0	4	4	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0		
UE 2 : Management de l'Innovation					12		12																								
Cours obligatoire	Sorbonne 5 : Marketing of Innovation and brand strategy in digital area		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	45	0		
Cours obligatoire	Sorbonne 6 : Innovation leadership in human resources management		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	45	0		
UE 3 : Professionalisation					2		2																								
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation		24	0	1	1	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0		
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneuriat		0	30	1	1	Non	Oui	Hybride			0	1			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0		
Total			354	30							5		0													0		0	98	188	90
Volume horaire étudiant			384																												
Semestre 10			UE 1 : Aludrias		17		17																								
Cours obligatoire	Direito de Seguros Privados		60	0	4	4	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	90		
Cours obligatoire	Trabalho de Conclusão de Curso I		180	0	9	9	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	270		
Cours obligatoire	Disciplinas Opativas LIVES/Eletivas		60	0	4	4	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	90		
UE 2 : Management de l'Innovation					10		12																								
Cours obligatoire	Sorbonne 7 : Entrepreneurship and business creation		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	45	0		
Cours obligatoire	Sorbonne 8 : Risk and crisis management for innovation and environmental projects		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	45	0		
UE 3 : Professionalisation					2		2																								
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation		24	0	1	1	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0		
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneuriat		0	30	1	1	Non	Oui	Hybride			0	1			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0		
Total			384	30							5		1													0		0	98	450	
Volume horaire étudiant			414																												
Total annuel			738	60	60																						0		736		
			738																												

[illegible]

[illegible]

M1 Management de l'Innovation (délocalisé FEA USP)																												
Modalités du contrôle des connaissances																												
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Indiquer code élément pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser cellule vide	Volume horaire encadré		Evaluation		Session 1		Seconde chance / Session 2	Mutualisation		Nb de groupes		Charge d'enseignement														
			CM	TD	Coef.	ECTS	Evaluation continue intégrale (ECI) OUI ou NON	Evaluation continue avec épreuve terminale (ECT) OUI ou NON	Evaluation terminale (ET) Ecrit / Oral / Hybride / Autre	Mutualise car présentes dans plusieurs maquettes ->NON > OUI-A même mention > OUI-B même composante ->OUI-C	Liste des VET ou parcours partageant cet élément pédagogique	Total Nb de groupes (1)		Code VET porteuse (pour OSE) (Si création, indiquer la mention « parcours»)	Nb de groupes imputables à la formation (2)				Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante UP1P5		Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors UP1P5		Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseigne ment imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseigne ment imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)	Section CNU	
												CM	TD		Sur budget central	Sur ressources propres	CM	TD	CM	TD	CM	TD	Sur budget central	Sur ressources propres				
Semestre 9					17	12																						
UE 1 : Economia																												
Cours obligatoire	Técnicas de Pesquisa em Economia		180	0	9	9	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	270	
Cours obligatoire	Disciplina Optativa		60	0	4	4	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours obligatoire	Disciplina Optativa		60	0	4	4	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
UE 2 : Management de l'Innovation					12	12																						
Cours obligatoire	Sorbonne 5 : Marketing of innovation and brand strategy in digital area		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	0		
Cours obligatoire	Sorbonne 6 : Innovation leadership in human resources management		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	0			
UE 3 : Professionnalisation					2	2																						
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation		24	0	1	1	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0			
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneuriat		0	30	1	1	Non	Oui	Hybride			0	1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Total			360	0								5	0										0	0	98	270		
Volume horaire étudiant																												
Semestre 10					15	15																						
UE 1 : Economia																												
Cours obligatoire	Monografia		120	0	7	7	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	180		
Cours obligatoire	Disciplina Optativa		60	0	4	4	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90		
Cours obligatoire	Disciplina Optativa		60	0	4	4	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90		
UE 2 : Management de l'Innovation					10	12																						
Cours obligatoire	Sorbonne 7 : Entrepreneurship and business creation		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	0			
Cours obligatoire	Sorbonne 8 : Risk and crisis management for innovation and environmental projects		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	0			
UE 3 : Professionnalisation					2	2																						
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation		24	0	1	1	Non	Oui	Hybride			1	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0			
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneuriat		0	30	1	1	Non	Oui	Hybride			0	1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0			
Total			240	30								4	1										0	0	98	360		
Volume horaire étudiant				270																			0		458			
Total annuel			600	30		60																	0		826			
				630																								

Fiche soutenabilité financière d'un programme de formation financé entièrement ou partiellement sur ressources propres (hors programme diplômant en apprentissage/alternance/formation continue) Contrat formation 2025-2029									
Version de la fiche :		04/09/2025							
Présentation du programme									
Intitulé du programme :		Master délocalisée (M1 M2) partenariat USP (Sao Paulo)							
Dates :	Edition :	Adoption conseil de comp. :		Présentation CA :					
Situation :		Type de programme :							
Niveau/type de formation :		M1,M2		Préciser si "Autre situation" :					
Date/période de mise en œuvre :				Nombre d'étudiants/apprenants :					
Liste des étapes APOGEE (si existantes) :									
Composante de gestion :				Composantes associées :					
Liste des partenaires		Nom du partenaire		Existence d'une convention					
Partenaire 1 :		USP (Université de Sao Paulo)		Oui					
Partenaire 2 :									
Partenaire 3 :									
Remarques :									
Equilibre financier									
TOTAL PRODUITS (complets) :		53 930,00 €		TOTAL CHARGES (complets) :		53 930,00 €			
Prélèvement avant installation des crédits (Budget Central)						6 080,00 €			
Solde PRODUITS - CHARGES (coût établissement)						- €			
Enveloppe budgétaire prévisionnelle affectable à la formation (après prélèvement des charges supportées sur BC)						47 850,00 €			
Solde PRODUITS - CHARGES (coût composante/formation)						- €			
Les produits									
1) Droits d'inscription perçus par l'établissement				Nb. inscrits :		Tarif unitaire :		TOTAL (€)	
Droits d'inscription nationaux (DIN) : (si existant, préciser sur 2 lignes si nécessaire) (imputation Budget central)									
Taux plein ou taux réduit selon niveau de l'année (Licence ou Master)		Sur les 2 années M1, M2		180		- €		- €	
								- €	
Droits d'inscription spécifiques (Ressources propres) (Préciser les critères en cas de droits multiples/exonération) :									
Droit plein				0		254,00 €		- €	
Droit réduit		Si exonérations (préciser les critères)		180		- €		- €	
Autre		Droits d'inscription		0		- €		- €	
2) Contributions dédiées versées par les partenaires (Liste des partenaires et montants ci-dessous)									
USP Université de SAO PAULO								30 400,00 €	
3) Contributions internes à P1PS (hors "budget central", par ex. COMP, Sorb'Rising, AMI,...)									
Transfert interne du CFi (EMS/06UFR) vers l'eOTP Master Management de l'Innovation UFR06 *								23 530,00 €	
								- €	
4) Autres produits externes (préciser) :								- €	
TOTAL PRODUITS								53 930,00 €	
Dont PRODUITS imputables Budget Central								- €	
Code couleur des cellules :									
Cellule à remplir obligatoirement (non verrouillée)				Cellule "non pertinente" (vide) (verrouillée)					
Cellule menu déroulant				Cellule à remplir éventuellement (non verrouillée)					
Cellule remplie automatiquement (verrouillée)				Cellule contenu verrouillée					

Les charges							
Coûts personnels enseignement/pédagogie							
1) Enseignement/encadrement pédagogique (heTD)			Nb H. CM	Nb H. TD	Total heTD	Coût horaire standard de l'heTD ⁽¹⁾ (€)	Coût total (€)
Enseignants, service statutaires (imputation Budget Central) :							
Ou détail	Professeur		0	0	0	376,00 €	- €
	Maître de conférence		0	0	0	257,00 €	- €
	Second degré (PRAG, PRCE,...)		0	0	0	232,25 €	- €
	Lecteur		0	0	0	- €	- €
	ATER		0	0	0	143,50 €	- €
	Enseignant contractuel (non vacataire, LRU,...), PAST		0	0	0	182,40 €	- €
	Doctorant		0	0	0	62,00 €	
Ou service statutaire indifférencié (sans distinction de catégorie) (au choix)			0	0	0	286,00 €	- €
Enseignants statutaires établissement, heures complémentaires :			256	16	400	45,00 €	18 000,00 €
Vacataires fonctionnaires			0	0	0	45,00 €	- €
Vacataires non fonctionnaires				0	0	61,64 €	- €
TOTAL Enseignement/encadrement pédagogique			256	16	400		18 000,00 €
2) Ingénierie pédagogique							
Statut	Catégorie FP	Corps		Préciser	Quotité %	Coût chargé	Coût total (€)
BIATSS titulaire	C	ADJENES	C		0%	54 011,00 €	0,00 €
BIATSS non titulaire	B				0%	40 173,00 €	- €
Autres dépenses personnel ingénierie pédagogique (préciser) :							- €
3) Prime responsabilité pédagogique au titre du RIPEC et REH (Annexe 3, délibérations consolidés CA 2023 et 2024)							
Coût horaire heTD :				45,00 €			
Ingénierie pédagogique :			Nb. heTD :	18			810,00 €
Direction, promotion du programme :			Nb. heTD :	0			- €
Tuteur universitaire (nombre étudiants, HETD par étudiant)			Nb. étudiant :	0	heTD par étud.		- €
TOTAL Coûts personnels enseignements/pédagogie							810,00 €
Coûts personnels administratifs (BIATSS)							
Statut	Catégorie FP	Corps	Cat. Corps	Préciser	Quotité %	Coût chargé	Coût total (€)
BIATSS titulaire	A	ATTACHE			0%	84 399,00 €	- €
BIATSS non titulaire	A				0%	57 734,00 €	- €
Autres coûts personnels administratifs (mutualisation composantes,...)							- €
Autres vacations		Activité administrative					- €
Total coûts personnels administratifs							-
Indiquer dans quelle proportion (entre 0% et 100%) les coûts personnels administratifs se traduisent en :							
un recrutement sur le(s) postes (imputable Ressources Propres) :							100%
une valorisation du temps de travail d'agents en poste après réorganisation (imputable Budget Central) :							0%
Autres coûts							
Fonctionnement des services centraux, communs et généraux de l'établissement				Taux :	20%	6 080,00 €	
Déduction prélèvements services centraux (facturation des heures établissement aux partenaires,...)							
Frais de fonctionnement des services de la composante (à justifier)				Taux :	10%	2 432,00 €	
Coûts directs de fonctionnement (reprographie, voyage/missions, documentations, réception, com, logiciels,							
Documents pédagogiques							
Cérémonie remise de diplôme							
Perdiem (8 missions de 11 jours - M1 et M2) Perdiem pour le Brésil = 216 €				8	11	216	19 008,00 €
Frais de déplacements (8 vols A/R - M1 et M2)					8	950	7 600,00 €
TOTAL autres coûts							35 120,00 €
TOTAL CHARGES							53 930,00 €
Dont CHARGES imputables Budget Central							- €